



# SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

*Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997*

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70  
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

## **Commission des candidatures. Rapport d'activité de l'année 2023**

Cette activité s'est déroulée en deux temps :

- de janvier à avril 2023, sous la présidence de Chantal Lechartier Atlan, secondée par Annie Roux et Jacques Lucchini
- de juillet à décembre 2023 sous la présidence d'Elisabeth Birot, secondée par Beatrice Braun Guedel et Jacques Lucchini.

Au premier trimestre, la CC a poursuivi son activité dynamique :

3 dossiers examinés

3 membres élus :

Et a laissé, en clôturant son mandat, les placards vides.

Les élections ont montré que les adhérents étaient toujours très intéressés par la Commission, en revanche le recrutement des titulaires a été plus difficile, mais s'est malgré tout résolu.

Ce n'est qu'en décembre que nous avons reçu une nouvelle candidature, qui sera donc examinée dans le courant du premier trimestre 2024.

Notre première réunion plénière nous a permis de faire connaissance et de poser nos principes de fonctionnement :

- déroulement des réunions

Contrairement à la CC précédente, et en nous appuyant sur le bureau qui a fourni des explications claires sur les modes de remboursement des déplacements, nous avons décidé de favoriser les échanges en présence, tout en maintenant la possibilité d'une liaison zoom pour les plus éloignés.

- longueur des mémoires

Les expériences passées de certains membres nous conduisent à nous montrer vigilants et, conformément au RI, à ne pas accepter les mémoires trop longs, dont le développement souvent linéaire est peu propice à une ressaisie dynamique du processus de la cure.

- candidatures sur travaux

Nous avons défini ce que nous pourrions attendre :

I - deux articles cliniques montrant le processus analytique en cours et l'implication de l'analyste. Un des deux articles doit concerner une cure classique.

2 - un troisième article « libre » montrant les intérêts plus spécifiques du candidat

- l'exigence que le mémoire relate une cure menée par le candidat de manière autonome, sans supervision régulière, même s'il peut arriver qu'un écueil contre-transférentiel le conduise à présenter ponctuellement son travail dans un groupe ou à un collègue. Il convient alors dans l'entretien de demander au candidat quelle relance du processus a pu s'opérer.

- une large majorité des membres de la CC a souhaité qu'à l'issue de l'étude de la candidature un vote d'évaluation soit réalisé à la fin de la plénière et transmis au Collège électoral, à titre indicatif.

Nous verrons à l'usage comment se déroulera cette proposition.